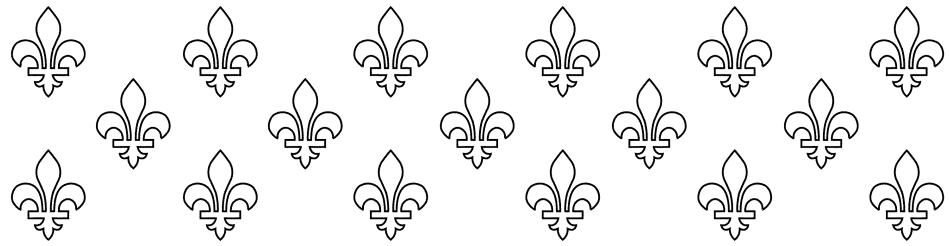

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 février 2017 — N° 227

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bourgeois (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner l'initiative Bistro des Écoliers de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, à Val d'Or.

_____

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage au D[r] Louis Poirier pour son engagement auprès de la population mitissienne.

_____

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Diapason-Jeunesse pour son engagement dans la prévention du décrochage scolaire.

_____

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter des étudiants du Centre de formation en entreprise et récupération de Beauce, champions provinciaux des Olympiades Réussite jeunesse.

_____

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter Mme Laurie Blouin pour sa performance à la Coupe du monde de surf des neiges.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 25e anniversaire du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière.

_____

M. Matte (Portneuf) fait une déclaration afin de féliciter Mme Julie Vachon, nommée chef pâtissière de l'année.

_____

M. Bernier (Montmorency) fait une déclaration afin de remercier le personnel de l'Hôpital Laval pour son professionnalisme.

_____

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de rendre hommage aux lauréats du Mérite estrien.

_____

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 40e anniversaire de l'Association des parents et des handicapés de la Rive-Sud métropolitaine.

_____

À 9 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 heures.

_____

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 790 Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 790.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bergeron (Verchères), conjointement avec M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Surprenant (Groulx), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la dangerosité de plusieurs tronçons de l'autoroute 50 pour ses usagers;

QU'elle déplore les nombreuses pertes en vie humaine sur son tracé;

QU'elle presse le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'aller de l'avant rapidement avec le projet d'élargissement à quatre voies de l'autoroute 50 par phases et que ces travaux soient inscrits dans le Plan québécois des infrastructures.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

M. Roberge (Chambly), conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant le taux de diplomation au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Roberge (Chambly), M. Khadir (Mercier) et M. Sklavounos (Laurier-Dorion), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue, du 13 au 17 février 2017, des Journées de la persévérance scolaire;

QU'elle remercie et félicite toutes celles et ceux qui relèvent chaque jour le défi de soutenir les élèves sur la voie de la réussite scolaire;

QU'elle invite l'ensemble de la population québécoise à accompagner les jeunes sur le chemin de la persévérance scolaire;

QU'elle encourage les jeunes à persévérer et à se dépasser.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Jolin-Barrette (Borduas) et M. Surprenant (Groulx), propose :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importante contribution des juristes de l'État;
>
> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de dévoiler aux parlementaires les offres patronales.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **284** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

> QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 126, Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 22 et 23 février 2017;
>
> QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :
>
> Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance
> Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite
> Association démocratique des retraités

Association des retraitées et retraités de l’enseignement du Québec
Comité de sauvegarde du régime de retraite du personnel d’encadrement
Caisse de dépôt et placement du Québec
M. Guy Lessard de l'Association québécoise des directeurs et directrices d’établissements d’enseignement à la retraite, M. Donald Tremblay de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic et M. Réjean Gauvin de l'Association québécoise du personnel retraité de direction des écoles

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l’opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d’opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé conjoint de M. Guy Lessard, de M. Donald Tremblay et de M. Réjean Gauvin soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées ainsi : 22 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 30 secondes pour l’opposition officielle et 9 minutes pour le deuxième groupe d’opposition;

QUE le ministre responsable de l’Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l’Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert;

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux;

— la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

_____

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

— la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Débats statutaires

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 14 février 2017, sur le rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec, conformément à l'article 28 de la Loi électorale, déposé à l'Assemblée par M. le président, le 7 février 2017, concernant la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

Le débat prend fin et n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

_____

À 12 h 19, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

_____

Les travaux reprennent à 15 heures.

_____

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Roy (Montarville) propose :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la nécessité de poser des actions concrètes en matière de neutralité religieuse de l'État et d'encadrement des accommodements raisonnables;

QU'elle rappelle que la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles recommandait dans son rapport d'interdire le port de signes religieux aux magistrats et procureurs de la Couronne, aux policiers, aux gardiens de prison et aux président et vice-présidents de l'Assemblée nationale;

QU'elle demande au gouvernement d'inclure cette recommandation dans le projet de loi n° 62.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteure de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 29 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 1 seconde sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 1 minute 30 secondes chacun pour les députés de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les deux députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 16 février 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 01, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 février 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Jolin-Barrette (Borduas) et M. Surprenant (Groulx) :

(Vote n° 284)

POUR - 105

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Auger (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bergeron (*PQ*)
Bernier (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Billette (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*PLQ*)
Bolduc (*PLQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boucher (*PLQ*)
Boulet (*PLQ*)
Bourcier (*PQ*)
Bourgeois (*PLQ*)
Caire (*CAQ*)
Carrière (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charette (*CAQ*)
Charlebois (*PLQ*)
Chevarie (*PLQ*)
Cloutier (*PQ*)
Coiteux (*PLQ*)
Couillard (*PLQ*)
Cousineau (*PQ*)
D'Amours (*CAQ*)
de Santis (*PLQ*)
Drolet (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*) (*Sherbrooke*)
Fortin (*PLQ*) (*Pontiac*)
Fournier (*PLQ*) (*Saint-Laurent*)
Fournier (*PQ*) (*Marie-Victorin*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Giguère (*PLQ*)
Girard (*PLQ*)
Habel (*PLQ*)
Hamad (*PLQ*)
Hardy (*PLQ*)
Heurtel (*PLQ*)
Iracà (*PLQ*)
Jean (*PQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Khadir (*IND*)
Kotto (*PQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamarre (*PQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*PQ*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Léger (*PQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lelièvre (*PQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lessard (*PLQ*)
Lisée (*PQ*)
Maltais (*PQ*)
Marceau (*PQ*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*IND*)
Matte (*PLQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Merlini (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Moreau (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*) (*René-Lévesque*)
Pagé (*PQ*)
Paradis (*CAQ*) (*Lévis*)
Picard (*CAQ*)
Poëti (*PLQ*)
Poirier (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*)
Reid (*PLQ*)
Richard (*PQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rochon (*PQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Roy (*PQ*) (*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*PLQ*) (*Dubuc*)
Simard (*PLQ*) (*Charlevoix–Côte-de-Beaupré*)
Sklavounos (*IND*)
Soucy (*CAQ*)
Spénard (*CAQ*)
St-Denis (*PLQ*)
Surprenant (*IND*)
Tanguay (*PLQ*)
Therrien (*PQ*)
Traversy (*PQ*)
Tremblay (*PLQ*)
Turcotte (*PQ*)
Vallée (*PLQ*)
Vallières (*PLQ*)
Vien (*PLQ*)
Villeneuve (*PQ*)
Weil (*PLQ*)